



**5-9**

**JUILLET**

**MARSEILLE**  
**2017** EUROPEAN  
**IRC**  
CHAMPIONSHIP

**AVIS DE COURSE**

Nous sommes  **marseille**





L'Autorité Organisatrice (AO) du Marseille 2017 European IRC Championship est composée de l'Union Nationale pour la Course au Large (UNCL), du Centre Nautique et Touristique du Lacydon (CNTL), de la Société Nautique de Marseille (SNM) et de l'Union Nautique Marseillaise (UNM). La mention « [DP] » dans une règle cet Avis de Course signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

## 1. REGLES

### L'épreuve est régie par:

- 1.1 Les règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile 2017-2020.
- 1.2 Les prescriptions de l'Autorité Nationale (Fédération Française de Voile) traduites pour les concurrents étrangers et précisées en **Annexe 1**.
- 1.3 Les Règles d'Équipement des Voiliers 2017-2020.
- 1.4 Les réglementations Spéciales Offshore 2016-2017. Tous les bateaux doivent répondre aux prescriptions de la Catégorie RSO 4 et être équipés d'une VHF.
- 1.5 Le Règlement du Championnat Méditerranée Équipage IRC-UNCL 2017.
- 1.6 En cas de conflit, la version française du texte de cet avis de course fait foi.

## 2. PUBLICITÉ DE L'ÉPREUVE [DP]

Les bateaux doivent arborer la publicité choisie et fournie par l'AO. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 (<http://www.sailing.org/tools/documents/2017AdvertisingCodeRegulation20-%5b21690%5d.pdf>) s'applique.

## 3. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTIONS

- 3.1 Le Marseille 2017 IRC European Championship est ouvert à tous les bateaux disposant d'un certificat IRC 2017 **ENDORSED** en cours de validité et dont le TCC est supérieur ou égal à 0.900.
- 3.2 **Les Classes IRC sont définies comme suit :**
  - IRC 0: TCC supérieur ou égal à 1.300,
  - IRC 1: TCC inférieur à 1.300 et supérieur ou égal à 1.150,
  - IRC 2: TCC inférieur à 1.150 et supérieur ou égal à 1.075,
  - IRC 3: TCC inférieur à 1.075 et supérieur ou égal à 1.010,
  - IRC 4: TCC inférieur à 1.010 et supérieur ou égal à 0.900.Les bateaux dont le TCC est supérieur à 1.400 courent en IRC 0 mais ne pourront prétendre au titre de Champion d'Europe IRC.

## 4. INSCRIPTIONS

### 4.1 Composition du dossier d'inscription :

- Paiement des frais d'inscription.
- Bulletin d'inscription rempli.
- Liste d'équipage remplie (voir 4.6).
- Autorisation de port de publicité pour les licenciés FFVoile, si nécessaire.
- Présentation du Certificat de jauge IRC 2017 **Endorsed** en cours de validité avant le **Mercredi 28 juin 2017**. En cas de non-présentation du certificat de jauge avant cette date, l'AO se réserve le droit d'accepter ou refuser l'inscription sans remboursement de l'inscription.
- Attestation sur l'honneur signée par le propriétaire du bateau de conformité du bateau aux Règles de Sécurité Offshore Catégorie 4.

### 4.2 Procédure d'inscription :

- Pré-inscription obligatoire sur le site Internet de l'UNCL, [www.uncl.com](http://www.uncl.com), la suite de la procédure vous sera communiquée par courriel.
- Tous les documents cités en 4.1 peuvent être transmis:
  - par courriel à [evenements@cntl-marseille.com](mailto:evenements@cntl-marseille.com),
  - par courrier postal adressé à :  
Cercle Nautique et Touristique du Lacydon (CNTL)  
Quai Marcel Pagnol 13007 MARSEILLE

### 4.3 Frais d'inscription :

• De 6 à 7.99 mètres (LH)	240 €
• De 8 à 8.99 mètres	250 €
• De 9 à 9.99 mètres	280 €
• De 10 à 10.99 mètres	310 €
• De 11 à 11.99 mètres	350 €
• De 12 à 12.99 mètres	400 €
• De 13 à 13.99 mètres	420 €
• De 14 à 15.99 mètres	560 €
• 16 mètres et plus	650 €

- 4.4 Les frais d'inscription indiqués en 4.3 seront requis avant le 31 mai 2017. Passée cette date, les frais d'inscriptions indiqués en 4.3 seront augmentés de 20 %.
- 4.5 La date limite d'inscription est le mercredi 28 juin 2017.
- 4.6 Tous les bateaux fourniront une liste d'équipage précisant les jours d'embarquement et numéro de licence FFVoile de chaque équipier pour les compétiteurs français. Vous pouvez déclarer votre équipage en ligne en suivant ce lien [https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdqYtmxUy1Ep\\_KuHkA-y\\_8qg-FYMGrsIXyKoReNeE6w6CZN8-A/viewform](https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdqYtmxUy1Ep_KuHkA-y_8qg-FYMGrsIXyKoReNeE6w6CZN8-A/viewform). Le nombre d'équipiers devra rester conforme à cette liste pendant toute la durée du Marseille 2017 European IRC Championship.



#### **4.7 Les compétiteurs français (chaque membre d'équipage) devront présenter au moment de leur inscription :**

- leur Licence Club FFVoile mention « Compétition » valide,
- ou leur Licence Club FFVoile mention « Adhésion » ou « Pratique » valide accompagnée d'un certificat médical de non contre indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- une autorisation parentale pour les mineurs.

#### **4.8 Les compétiteurs étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de Licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :**

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing.
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile d'un montant minimum de 2 millions d'Euros.
- un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

Tous ces documents devront être fournis au Secrétariat de la Course situé à la SNM (23 Quai de Rive Neuve) au plus tard le mercredi 5 juillet 2017 à 18h00.

### **5. PROGRAMME**

#### **5.1 Le programme est établi comme suit :**

##### **Mercredi 5 juillet**

- 09h00 – 18h00 : Confirmation des inscriptions à la SNM, inspections d'équipements et contrôles de jauge et de sécurité.
- 18h30 : Briefing des skippers à la SNM.
- 19h30 : Cérémonie d'ouverture au club-house l'UNM.

##### **Jeudi 6 juillet - Dimanche 9 juillet**

- Courses : les parcours seront de type construits et côtiers, incluant une grande course côtière.

##### **Samedi 8 juillet**

- 20h : Dîner des équipages (lieu à préciser).

##### **Dimanche 9 juillet**

- 16h00 : Cérémonie de remise des prix au Club-House du CNTL.

**5.2** Chaque jour hormis celui de la grande course côtière, le signal d'avertissement de la première course sera donné à 11h00. L'heure du signal d'avertissement de la grande course côtière sera précisée par avenant.

**5.3** Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 14h00.

### **6. JAUGE**

**6.1** Des contrôles de jauge et inspections d'équipement auront lieu le mercredi 5 juillet et durant toute la durée du Marseille 2017 European IRC Championship.

**6.2 Les modifications de TCC après le mercredi 28 juin 2017 seront permises uniquement après accord écrit du Jaugeur d'Épreuve à moins que la modification de TCC :**

- soit due à une erreur faite par le RORC ou l'UNCL. Dans ce cas, le TCC sera corrigé pour toutes les courses,
- soit effectuée à la discrétion de l'UNCL ou du RORC,
- résulte d'une inspection d'équipement ou d'un contrôle de jauge,
- résulte d'une réclamation sur le rating.

**6.3** Le mercredi 5 juillet, un représentant de l'équipage doit se trouver à bord de chaque bateau de 09h00 à 18h00, et le bateau à sa place de port à ces horaires, jusqu'à validation de ses contrôles de jauge. [DP]

### **7. INSTRUCTIONS DE COURSE**

**7.1** Les Instructions de Course seront disponibles auprès du Secrétariat de la Course après confirmation des inscriptions.

**7.2** Les Instructions de Course seront publiées sur le site Internet de l'UNCL à partir du jeudi 6 juillet.

### **8. PARCOURS**

**8.1** Une variété de parcours sera proposée durant l'événement, comprenant (mais non limitée à) des parcours construits et courses côtières de coefficient 1 et une grande course côtière de coefficient 2. Le Comité de Course précisera le jour de la grande course côtière avant 20h00 le jour précédent.

### **9. CLASSEMENT**

**9.1** Le calcul du temps compensé des bateaux sera fait selon le système de temps sur temps.

**9.2** Quatre courses par classe IRC définie en 3.2 devront être validées pour valider la compétition.

**9.3<sup>a</sup>** Quand 5 courses auront été validées dans une classe IRC, le score d'un bateau de cette classe sera le total de ses scores dans toutes les courses.

**9.3<sup>b</sup>** Quand 6 courses ou plus auront été validées dans une classe IRC, le score d'un bateau de cette classe sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score. Si son plus mau-



vais score est obtenu sur la grande course côtière (coefficient 2), uniquement 50 % de ce score seront retirés.

- 9.4** Un classement général par classe IRC sera établi. Un classement toute classe sera établi avec pondération selon le nombre de courses effectuées dans chaque classe. La méthode de pondération sera précisée dans les Instructions de Course.

#### 10. PLACE AU PORT [DP]

Les bateaux seront amarrés et regroupés à la SNM sous la seule responsabilité du propriétaire ou du skipper. Les bateaux devront rester à la place qui leur aura été attribuée lorsqu'ils sont dans le port.

#### 11. LIMITATIONS DE SORTIE D'EAU [DP]

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du Comité de Course.

#### 12. EQUIPEMENTS DE PLONGEE ET HOUSSES DE PROTECTION SOUS-MARINE [DP]

Les appareils de respiration sous-marine et les housses de protection sous-marine ou leur équivalent ne doivent pas être utilisés à proximité des quillards entre le signal préparatoire de la première course et la fin de la régata.

#### 13. COMMUNICATIONS RADIO [DP]

Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit pas faire de transmission vocale, ni recevoir de communication vocale ou de données qui ne soient pas recevables par tous les bateaux.

#### 14. PRIX

Il y aura un Trophée Marseille 2017 European IRC Championship pour chaque classe IRC et un Trophée Spécial pour le premier du classement toutes classes. Le premier du classement toutes classes recevra le titre de Champion d'Europe IRC 2017.

#### 15. DÉCISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à la course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou

de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

#### 16. MÉDIA, IMAGES ET SON

L'AO se réserve le droit d'utiliser gratuitement toutes images et/ou bandes-son enregistrées pendant l'événement.

#### 17. MODALITÉS PRATIQUES

- 17.1** Emplacement au ponton libre de droit du 02 au 10 juillet 2017.
- 17.2** Grutage et manutention pour les bateaux dont le poids est inférieur à 3 tonnes, libres de droit du 03 au 10 juillet 2017: mises à l'eau depuis remorques et mises à terre à l'UNM. Des espaces spécifiques seront dédiés au stockage des remorques à l'UNM.
- 17.3** Renseignements et informations générales auprès de l'UNCL.

#### CNTL

Quai Marcel Pagnol 13007 MARSEILLE  
Tél: +33 (0)4 91 59 82 00  
[evenements@cntl-marseille.com](mailto:evenements@cntl-marseille.com)  
[www.cntl-marseille.com](http://www.cntl-marseille.com)

#### SNM

Pavillon flottant Quai de Rive-Neuve  
13007 MARSEILLE  
Tél: + 33 (0)4 91 54 32 03  
Fax: + 33 (0)4 91 33 41 03  
[regate@lanautique.com](mailto:regate@lanautique.com)  
[www.lanautique.com](http://www.lanautique.com)

#### UNM

34, bd Charles Livon 13007 MARSEILLE  
Tél: +33 (0)4 91 52 59 71  
Fax: +33 (0)4 91 31 00 02  
[unm@free.fr](mailto:unm@free.fr)  
[www.unm1882.fr](http://www.unm1882.fr)

#### UNCL

Face au 36 Quai Alphonse Le Gallo  
92100 BOULOGNE BILLANCOURT  
Tél/Fax: +33 (0)1 46 04 17 80 / + 33 (0)1 46 04 17 73  
[uncl@uncl.com](mailto:uncl@uncl.com)  
[www.uncl.com](http://www.uncl.com)



## ANNEXE 1 : PRESCRIPTIONS FEDERALES

### FFVoile Prescriptions to RRS 2017-2020 translated for foreign competitors

---

(\*) FFVoile Prescription to RRS 64.3 (Decisions on protests concerning class rules):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

---

(\*) FFVoile Prescription to RRS 67 (Damages):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and cannot be dealt by the jury.

---

(\*) FFVoile Prescription to RRS 70. 5 (Appeals and requests to a national authority):

The denial of the right of appeal is subject to the written authorization of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This authorization shall be posted on the official notice board during the event.

---

(\*) FFVoile Prescription to RRS 78.1 (Compliance with class rules; certificates):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

---

(\*) FFVoile Prescription to RRS 86.3 (Changes to the racing rules):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

---

(\*) FFVoile Prescription to RRS 88 (National prescriptions):

Prescriptions of the FFVoile shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed. In such case, the prescriptions marked with an asterisk (\*) shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr), shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

---

(\*) FFVoile Prescription to RRS 91(b) (Protest committee):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such authorization shall be posted on the official notice board during the event.

---

(\*) FFVoile Prescription to APPENDIX R (Procedures for appeals and requests):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: [jury.appel@ffvoile.fr](mailto:jury.appel@ffvoile.fr), using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: [http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/arbitrage/jury\\_appel.asp](http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/arbitrage/jury_appel.asp)

---



UNCL



[www.uncl.com](http://www.uncl.com)

Nous sommes  marseille

MARSEILLE PROVENCE  
**M2017**  
CAPITALE EUROPÉENNE  
DU SPORT

 VILLE DE  
**MARSEILLE**  
[www.marseille.fr](http://www.marseille.fr)